



Nations Unies

Comité de l'information

**Rapport sur les travaux
de la vingt-quatrième session
(22 avril-2 mai 2002)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 21 (A/57/21)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 21 (A/57/21)

Comité de l'information

**Rapport sur les travaux de la vingt-quatrième session
(22 avril-2 mai 2002)**



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–15	1
II. Questions d'organisation	16–24	3
A. Ouverture de la session	16	3
B. Membres du Bureau	17	3
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	18–20	3
D. Observateurs	21–22	4
E. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse	23	4
F. Questions diverses	24	4
III. Débat général	25–58	4
IV. Examen des rapports du Secrétaire général	59–69	10
V. Rédaction et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session	70–72	13
 <i>Annexes</i>		
I. Déclaration du Président du Comité de l'information à l'ouverture de la vingt-quatrième session du Comité, le 22 avril 2002		24
II. Déclaration du Chef par intérim du Département de l'information à l'ouverture de la vingt-quatrième session du Comité de l'information, le 22 avril 2002		

Chapitre premier

Introduction

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné dès lors sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la section I de sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée prie le Comité de l'information :

« a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationales et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale; »

et prie le Comité et le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité de l'information, a approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, a réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182, et a décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à

tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale s'est de nouveau déclarée satisfaite des travaux du Comité, a approuvé ses rapports² et ses recommandations, et a réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 34/182 (voir résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162 A et B, 43/60 A et B, 44/50, 45/76 A et B, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B, 49/38 B, 50/31 B et 51/138 B de l'Assemblée générale). À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité³ et adopté par consensus les résolutions 52/70 A et B en date du 10 décembre 1997. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁴ et adopté par consensus les résolutions 53/59 A et B en date du 3 décembre 1998. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁵ et a adopté par consensus les résolutions 54/82 A et B en date du 6 décembre 1999. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁶ et a adopté par consensus les résolutions 55/136 A et B du 8 décembre 2000. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁷ et a adopté par consensus les résolutions 56/64 A en date du 10 décembre 2001 et 56/64 B en date du 24 décembre 2001.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, elle a nommé le Népal en tant que membre du Comité.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 78 à 79 le

nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Afrique du Sud, Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 89 à 90 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la Géorgie membre du Comité.

12. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de porter de 90 à 93 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Angola, la République de Moldova et les Îles Salomon membres du Comité.

13. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la

décolonisation (Quatrième Commission) de porter de 93 à 95 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Libéria et le Mozambique membres du Comité.

14. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de porter de 95 à 97 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Arménie et la Jamahiriya arabe libyenne membres du Comité. En outre, l'admission de la République fédérale de Yougoslavie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 55/12 de l'Assemblée générale en date du 1er novembre 2000, a mis fin à la qualité de membre de la République fédérative socialiste de Yougoslavie dans tous les organes et organes subsidiaires de l'Organisation, y compris le Comité de l'information. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 96 à 98 le nombre des membres du Comité et de nommer l'Azerbaïdjan et Monaco membres du Comité.

15. Le Comité de l'information se compose des États Membres suivants :

Afrique du Sud	Côte d'Ivoire	Hongrie
Algérie	Croatie	Îles Salomon
Allemagne	Cuba	Inde
Angola	Danemark	Indonésie
Argentine	Égypte	Iran (République islamique d')
Arménie	El Salvador	Irlande
Azerbaïdjan	Équateur	Israël
Bangladesh	Espagne	Italie
Bélarus	États-Unis	Jamaïque
Belgique	d'Amérique	Jamahiriya arabe libyenne
Belize	Éthiopie	Japon
Bénin	Fédération	Kenya
Brésil	de Russie	Liban
Bulgarie	Finlande	Libéria
Burkina Faso	France	Malte
Burundi	Gabon	Maroc
Chili	Géorgie	Mexique
Chine	Ghana	Monaco
Chypre	Grèce	Mongolie
Colombie	Guatemala	Mozambique
Congo	Guinée	
Costa Rica	Guyana	

Népal	République	Sénégal
Niger	de Moldova	Singapour
Nigéria	République	Slovaquie
Pakistan	populaire	Somalie
Pays-Bas	démocratique	Soudan
Pérou	de Corée	Sri Lanka
Philippines	République	Togo
Pologne	tchèque	Trinité-et-Tobago
Portugal	République-Unie	Tunisie
République arabe	de Tanzanie	Turquie
syrienne	Roumanie	Ukraine
République	Royaume-Uni	Uruguay
de Corée	de Grande-	Venezuela
République	Bretagne	Viet Nam
démocratique	et d'Irlande	Yémen
du Congo	du Nord	Zimbabwe

Chapitre II

Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

16. La séance d'organisation de la vingt-quatrième session du Comité de l'information s'est tenue le 22 avril 2002 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président du Comité, Milos Alcalay (Venezuela).

B. Membres du Bureau

17. Les membres du Bureau du Comité de l'information pour la période 2001-2002 sont les suivants :

Président :

Milos Alcalay (Venezuela)

Vice-Présidents :

Ivan Matchavariani (Géorgie)

Tserenpil Dorjsuren (Mongolie)

Peter Mollema (Pays-Bas)

Rapporteur :

Walid A. Haggag (Égypte)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

18. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail suivants (A/AC.198/2002/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Déclaration du Président.
4. Déclaration du Chef par intérim du Département de l'information.
5. Débat général.
6. Examen des rapports du Secrétaire général.
7. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
8. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.
9. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

19. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingt-quatrième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 avril au 2 mai 2002.

20. Pour l'examen du point 6, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :

a) Réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2002/2);

b) Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) (A/AC.198/2002/3);

c) Intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement : prise en compte des idées exprimées par les gouvernements hôtes (A/AC.198/2002/4);

d) Questions de fond : le rôle du Département de l'information dans les opérations de paix des Nations Unies (A/AC.198/2002/5);

e) Poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement du site Web de

l'Organisation des Nations Unies dans les six langues officielles (A/AC.198/2002/6);

f) Activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2001 (A/AC.198/2002/7).

D. Observateurs

21. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Autriche, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Iraq, République centrafricaine, Sainte-Lucie et Suède. Le Saint-Siège y a également participé en qualité d'observateur.

22. Les représentants des institutions spécialisées ci-après ont également participé à la session en tant qu'observateurs : l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). L'Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

E. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse

23. Le 2 mai 2002, le Comité a célébré la Journée mondiale de la liberté de la presse (2002) dans le cadre d'une manifestation sur les médias et le terrorisme international organisée par le Département de l'information. La Vice-Secrétaire générale a ouvert la réunion, à laquelle le Président du Comité de l'information, le Directeur du Bureau de l'information de l'UNESCO et le Président du Comité mondial pour la liberté de la presse se sont également adressés. Un certain nombre d'éminents journalistes de la presse écrite et radiotélévisée ont pris part à un débat sur le thème « Couvrir la guerre sur la terreur mondiale », au cours duquel a également été diffusée une interview vidéo de Mariane Pearl, veuve du journaliste du *Wall Street Journal*, Daniel Pearl. Ont été examinées un certain nombre de questions se rapportant à la liberté de la presse qui s'étaient posées ou avaient pris une importance particulière à la suite des récentes activités terroristes, par exemple la sécurité nationale et internationale et la liberté de la presse, la couverture

télévisée des procès pour terrorisme et la sécurité des journalistes. Le Chef par intérim du Département de l'information était le modérateur du débat.

F. Questions diverses

24. Le Président a signalé que l'Arabie saoudite avait demandé à devenir membre du Comité de l'information.

Chapitre III Débat général

25. Les États membres du Comité de l'information dont la liste suit ont pris la parole au cours du débat général : Algérie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Chine, Costa Rica (au nom du Groupe de Rio), Cuba, Égypte, Espagne (au nom des États membres de l'Union européenne), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Japon, Jordanie, Kazakhstan, Maroc, Mexique, Monaco, Népal, Nigéria, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tunisie, Ukraine, Venezuela (au nom du Groupe des 77), et Yémen.

26. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, de nombreux intervenants ont souligné l'importance de la célébration de la Journée mondiale de liberté de la presse, le 2 mai 2002. Une délégation, parlant au nom d'un grand groupe de pays, a qualifié la liberté d'expression de droit universel qui « ne connaît pas de frontières » et a souligné que l'indépendance des médias était cruciale pour l'instauration de la démocratie. Son groupe condamnait les actes de violence visant à les « bâillonner » ou à supprimer l'information et il a pleuré la mort de ceux qui avaient péri dans l'accomplissement de leurs fonctions. Ces vues ont été partagées par un certain nombre d'autres délégations.

27. Tous les intervenants dans le débat général ont souligné le rôle critique de l'information pour l'instauration de la justice sociale. Un certain nombre d'entre eux ont parlé de l'amère contradiction inhérente au fait que les progrès extraordinaires réalisés dans le domaine des technologies de

l'information et de la communication avaient pour effet d'élargir le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement. Une délégation a dit que malheureusement la grande majorité des populations dans le monde se préoccupait véritablement de trouver non pas le logiciel le plus récent mais plutôt de quoi se nourrir pour survivre. De nombreux membres du Comité ont souligné qu'il était toujours important d'établir un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui soit basé sur une circulation libre et équilibrée de l'information. Une délégation a dit que certains pays utilisaient les médias pour déformer la réalité dans les pays en développement.

28. Un grand nombre d'intervenants considéraient que l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et le Département de l'information en particulier avaient un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de combler le fossé numérique. Ils ont mentionné qu'il était urgent de tirer parti des technologies de l'information de façon à ce qu'elles procurent des avantages égaux à tous les peuples, conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. De nombreux intervenants pensaient que cette technologie était particulièrement importante pour le continent africain. Un intervenant a dit qu'il était essentiel de mettre l'accent sur les « usagers dans le besoin », c'est-à-dire les pays en développement. Une délégation, parlant au nom d'un grand groupe de pays, a dit que l'Organisation des Nations Unies avait de fait commencé à s'occuper du rôle des technologies de l'information et de la communication dans le développement et à examiner comment faire en sorte que tous les pays prennent part à ce « processus irréversible ». Cet intervenant, ainsi qu'une autre délégation parlant au nom d'un groupe, ont fait observer l'importance du prochain sommet mondial sur la société de l'information. À ce propos, un intervenant en particulier a félicité le Secrétaire général d'avoir créé le Service des technologies de l'information des Nations Unies, le Centre télé-médical et le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications.

29. Toutes les délégations ont vivement appuyé l'engagement du Secrétaire général en faveur du renforcement des communications comme élément clef de la réforme et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans cette nouvelle ère de l'information et en faveur du développement d'une culture de la communication au sein de l'Organisation.

À ce propos, une délégation a dit qu'il était regrettable que des compressions budgétaires touchant l'amélioration du matériel en 2002-2003 entravaient la capacité de l'Organisation de mener ses activités de diffusion de l'information et qu'il fallait donc que des ressources suffisantes soient fournies au Département de l'information pour qu'il applique ses programmes actuels et futurs.

30. Tous les intervenants ont reconnu que le Département de l'information était la « voix » de l'Organisation des Nations Unies et que son principal objectif était de sensibiliser les populations aux buts et activités de l'Organisation et de mobiliser un vaste appui pour son action. Une délégation a qualifié le Département de « cordon ombilical » qui reliait l'Organisation au monde extérieur. La vue générale exprimée par les délégations était qu'une relation claire devrait être établie entre le Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et les programmes du Département.

31. De nombreux intervenants considéraient que l'étude d'ensemble de la gestion et du fonctionnement du Département de l'information demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, devrait viser à renforcer le rôle du Département et non à le diminuer et devrait être axée sur les fonctions pertinentes qui lui ont été confiées. Une délégation a souligné la nécessité pour le Département de consulter les États Membres dans le cadre du processus d'examen, en particulier ceux des pays en développement.

32. Un certain nombre de délégations ont souligné le rôle du Comité de l'information pour l'élaboration des politiques de l'Organisation en matière d'information et de communication. À ce propos, une délégation a « profondément regretté » les dissensions et les « positions extrémistes » qui prévalaient dans d'autres comités qui visaient à contourner le Comité. Un autre intervenant a dit qu'il rechercherait l'appui du Comité en vue d'adopter des textes réaffirmant le rôle du Comité en tant que principal organe subsidiaire chargé de faire les recommandations relatives aux travaux du Département.

33. Un certain nombre de délégations ont averti que les considérations d'ordre budgétaire ne suffisaient pas pour se prononcer sur la poursuite de la fourniture aux États Membres de services établis de longue date. Elles considéraient que le Comité devait tout d'abord

examiner l'étude d'ensemble du Département réalisée par le Secrétaire général avant de prendre une décision dans toute autre instance. Un membre du Comité a dit que l'étude ne devrait pas être considérée « sous l'angle principal des considérations financières » car l'importance politique et les résultats bénéfiques qui découlaient des activités du Département étaient des facteurs primordiaux. Une délégation a dit que la réforme ne devait pas être « l'otage du financement ». Un intervenant a fait valoir que certaines activités présentaient des « avantages incorporels », tels que les expositions dans la salle des pas perdus, et qu'il convenait de trouver d'autres sources de financement pour celles-ci. À ce propos, un autre intervenant a souligné les avantages en particulier des expositions itinérantes.

34. Tous les membres du Comité ont exprimé un appui vigoureux au chef intérimaire du Département de l'information et aux travaux qu'il menait en vue de renforcer encore la fonction communication au sein de l'Organisation. Des membres du Comité ont reconnu que le rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités de l'Organisation dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2002/2) était l'objet principal du débat et ils ont reconnu qu'il constituait une bonne base pour les délibérations. En principe, toutes les délégations appuyaient le renforcement du Département et les orientations générales envisagées en vue d'améliorer son efficacité. Une délégation, parlant au nom d'un grand groupe de pays, a suggéré que le Département bénéficie d'une réorganisation de ses activités en vue d'assurer l'utilisation efficiente de ressources limitées. Un intervenant a annoncé que son pays appuierait les efforts faits par le Département en vue de mieux se positionner afin de s'acquitter efficacement de ses mandats dans un « environnement informationnel en évolution constante » et il a noté aussi que les mandats devaient être examinés périodiquement. Un autre intervenant a suggéré que des « propositions lucides » telles que celles concernant la section de la cartographie, soient envisagées. Une délégation a jugé que les propositions visant à éliminer des services étaient « aliénantes ». Dans le cadre du processus de réorientation, plusieurs intervenants ont dit qu'ils appuyaient une coordination accrue entre le Département et les autres départements du Secrétariat, ce qui nécessiterait une structure de contact plus directe. De même, plusieurs délégations ont souligné qu'il était nécessaire que les différentes composantes

de l'Organisation parlent d'une même voix et, à ce propos, ils ont vanté les possibilités offertes par le Groupe des Nations Unies pour les communications pour ce qui est d'améliorer la coordination au sein du système.

35. De nombreux intervenants ont noté que la réforme était un processus qui n'avait pas un caractère ponctuel et que la réorientation du Département devrait être considérée comme une action progressive car il était nécessaire dans toute institution de procéder à une réévaluation constante en vue de s'adapter au changement. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur appui au nouvel accent mis par le Département sur le suivi des résultats, l'efficacité et l'efficience des programmes. Elles étaient favorables aux efforts faits pour atteindre des publics spécialement ciblés et pour comprendre les « besoins des usagers », s'agissant des activités d'information du Département. Tout en étant d'accord avec l'objectif de la création d'une culture de l'évaluation au sein du Département, un intervenant parlant au nom d'un grand groupe de pays a dit que les évaluations ne devaient pas toujours être basées sur des données chiffrées uniquement, mais aussi sur les incidences générales des activités, en particulier dans le monde en développement. De même, une délégation a déclaré qu'il n'était pas toujours aisé de quantifier les activités du Département.

36. S'agissant du nouvel « énoncé de la mission » proposé par le Département, les avis divergeaient. Plusieurs intervenants l'appuyaient, tandis que d'autres n'étaient pas convaincus qu'il saisissait efficacement l'essence de la résolution 13 de l'Assemblée générale, de 1946. Un intervenant toutefois en était vivement satisfait. S'agissant du nouveau nom proposé pour le Département, deux délégations ont fait part de leurs réserves.

37. Plusieurs intervenants ont souligné leur appui pour les travaux du Département effectués par des intermédiaires tels que les médias, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales. Une délégation a mis l'accent sur l'importance de la coopération du Département avec des organisations non gouvernementales et a déclaré que celles-ci constituaient une large base démocratique d'appui, au sein de la société civile, aux principes et buts de l'Organisation des Nations Unies.

38. Tous les intervenants ont signalé les énormes possibilités d'information offertes par la révolution de la communication et ont vivement appuyé l'adoption par le Département des nouvelles technologies sous tous leurs aspects. Ils ont à l'unanimité loué le Département pour avoir mis au point et renforcé le site Web de l'Organisation des Nations Unies, qu'ils considéraient comme un outil de communication très important pour étendre la portée directe de l'Organisation dans le monde entier. Une délégation, se référant aux millions de visiteurs quotidiens sur le site, a qualifié les progrès de « remarquables ». À ce propos, une délégation a remis en question la nécessité pour le Département de faire appel à un entrepreneur extérieur pour rationaliser le site Web, car que cette rationalisation et ce renforcement pourraient être effectués par le Département en utilisant ses compétences internes.

39. De nombreux intervenants étaient convaincus qu'il fallait poursuivre les efforts en vue d'améliorer le caractère multilingue du site Web de l'ONU et réaliser l'objectif de la parité entre les six langues officielles. Comme l'a dit un intervenant parlant au nom d'un grand groupe de pays, il était nécessaire de redoubler d'efforts pour « préserver la pluralité des langues » au niveau des produits d'information. Les intervenants ont demandé un traitement égal des six langues officielles, tant sur le site Web qu'au niveau des produits imprimés du Département. Un intervenant a dit qu'il fallait faire des efforts dans ce sens « sans distinction et sans discrimination ». Plusieurs intervenants, dont l'un parlant au nom d'un grand groupe de pays, ont noté que l'espagnol arrivait en seconde position après l'anglais pour ce qui est de l'accès au site Web. Il s'ensuivait par conséquent que le Département devait s'efforcer particulièrement de renforcer le site Web espagnol. L'accès aux documents en langue arabe préoccupait particulièrement un certain nombre d'intervenants. Plusieurs intervenants se sont félicités des réalisations en matière de pages Web en russe.

40. Plusieurs délégations se sont dites d'avis que le Département devrait adopter des organigrammes identiques pour chacune des unités linguistiques afin d'assurer un meilleur équilibre dans leur développement. Une délégation a convenu que cela était nécessaire, y compris pour le chinois. Un autre intervenant a vigoureusement affirmé que l'une des options proposées par le Département comme moyen d'atteindre l'objectif de parité linguistique dans le site

Web était inacceptable. Tout à fait consciente des problèmes que cela poserait, sa délégation n'en estimait pas moins qu'il n'y avait pas d'autre solution que de traduire l'intégralité de l'information publiée en anglais sur le site Web dans les autres langues officielles. Selon sa délégation, seule une véritable volonté politique et le déploiement de moyens financiers supplémentaires pouvaient permettre de réaliser la complète parité linguistique souhaitée par l'Assemblée générale. Sur une note plus encourageante, une délégation a fait observer que le raccordement du système à disques optiques sur le site Web public de l'ONU renforcerait considérablement le caractère multilingue de ce site et, en outre, se traduirait par des économies, et a également annoncé qu'elle proposerait que l'on demande au Secrétaire général de faire rapport sur cette question au Comité à sa prochaine session.

41. Un orateur a déclaré avec insistance que les sources d'information se devaient d'être fiables et a signalé sur le site Web une erreur concernant son pays dont il a dit qu'elle méritait d'être analysée plus à fond. Une autre a fait l'éloge du projet *Cyberschoolbus* lancé par le Département sur l'Internet ainsi que du site *L'ONU travaille pour tous*. Plusieurs intervenants ont appuyé le développement d'un portail Internet central qui s'ouvrirait sur tous les sites Web du système des Nations Unies.

42. De nombreux orateurs ont souligné qu'ils continuaient de craindre que le recours aux nouvelles technologies ne se fasse au détriment de moyens traditionnels de communication qui restaient encore la principale source d'information dans la plupart des pays en développement. À cet égard, un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de la radio, surtout en Afrique, comme moyen de communication à la fois économique et de grande diffusion et ont exprimé leur ferme appui au projet de radio en direct. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il fallait asseoir ce projet sur des bases solides. Un orateur a fait observer que le Département touchait un nombre sans précédent d'auditeurs en Afrique grâce à un accord de radiodiffusion avec son pays. Une délégation a proposé que l'on change la plage horaire de l'émission en direct à destination de l'Asie pour la rendre plus accessible à ce vaste auditoire. Un orateur a souligné l'importance de procéder à une évaluation systématique du projet de radiodiffusion internationale, d'autant plus que l'Assemblée générale l'a autorisé pour une période

initiale de deux ans, et a dit souhaiter vivement que l'on dispose d'audimats détaillés qui aideraient le Département et le Comité dans cette évaluation.

43. Un autre intervenant a souligné la qualité des émissions de radio enregistrées en bahasa Indonesia. Une délégation qui s'exprimait au nom d'un groupe a déclaré que les membres de ce groupe étaient satisfaits des émissions proposées par le Groupe de programmation régionale pour les Caraïbes, mais a aussi demandé que l'on rétablisse l'émission *Caribbean Magazine*. Le même intervenant a également demandé une fois de plus que le Département produise des programmes radiodiffusés en créole à l'intention de la population haïtienne.

44. Un autre orateur, qui s'exprimait au nom d'un groupe nombreux, a déclaré qu'il importait que la production radio et télévisuelle du Département bénéficie des nouveaux moyens technologiques et a proposé, dans ce contexte, que le Secrétaire général envisage d'étudier la faisabilité d'un réseau mondial de télévision satellitaire. Une délégation a dénoncé l'agression dont elle était la cible sous forme d'émissions de radio et de télévision diffusées quotidiennement et sur de nombreuses fréquences à partir d'un autre État Membre. Il s'agissait là, selon elle, d'une « guerre électronique » qui constituait une violation de la souveraineté nationale et du droit international.

45. Un certain nombre de délégations ont dit attacher une grande importance aux communiqués de presse quotidiens publiés par le Département en anglais et en français, car ils facilitent considérablement le travail des petites missions permanentes dont le personnel n'est pas assez nombreux pour assister tous les jours à toutes les réunions. Un intervenant a déclaré que ces communiqués étaient particulièrement utiles pour « les Africains parmi nous dont les moyens sont limités ». Plusieurs orateurs ont également signalé le nouveau programme de diffusion de nouvelles par courrier électronique *NewsAlert*, que les organes de presse de leurs pays trouvaient très utile. Un certain nombre d'intervenants ont déclaré que leurs pays attachaient une grande importance au programme de formation de journalistes de la presse écrite et électronique, et une délégation a noté « avec surprise » les réductions qui ont affecté ce programme en disant qu'elles seraient préjudiciables aux pays en développement.

46. Plusieurs délégations ont manifesté un intérêt particulier pour les publications phares du Département, à savoir l'*Annuaire des Nations Unies* et la *Chronique de l'ONU*. Elles sont convenues que la première est une publication de grande qualité et d'autant plus utile qu'elle est le seul ouvrage de référence faisant autorité sur l'Organisation. Les opinions exprimées sur la seconde ont, par contre, été contrastées. Un intervenant a déclaré que la *Chronique de l'ONU* était stimulante et donnait à penser, tandis qu'un autre s'est demandé si son lectorat et son impact justifiaient sa publication, et si les moyens qui lui étaient consacrés ne pourraient être mieux utilisés ailleurs dans le Département.

47. Plusieurs orateurs ont rendu hommage à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld qu'ils ont décrite comme la mémoire institutionnelle de l'Organisation et « une bibliothèque virtuelle au rayonnement mondial », et l'un d'eux l'a félicitée d'avoir atteint son quarantième anniversaire. Ce même orateur, qui s'exprimait au nom d'un groupe, a loué la qualité des services offerts par la Bibliothèque et déclaré que ses programmes de formation étaient d'une « immense utilité » pour les missions permanentes auprès du Siège ainsi que pour les bibliothèques depositaires des pays en développement. Un intervenant s'est félicité de ce que l'on envisage de modifier l'ordre des priorités des fonctions de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et a exprimé l'opinion que les fonctions de services techniques devraient être automatisées et rationalisées de façon à pouvoir réorienter la « considérable compétence professionnelle » de la Bibliothèque vers ses activités prioritaires d'appui informatique à l'échelle du Secrétariat.

48. De nombreux orateurs ont évoqué l'appel lancé par l'Assemblée générale à maintenir et renforcer les activités du Département dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et les pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition. Dans ce contexte, ils ont exprimé leur ferme appui aux efforts déployés par le Département pour axer ses activités sur la Déclaration du Millénaire et sur les grandes questions privilégiées par le Secrétaire général : élimination de la pauvreté, prévention des conflits, développement durable, environnement, droits de l'homme, pandémie de VIH/sida, lutte contre le terrorisme international et besoins du continent africain. Ils ont de même exprimé leur appui aux activités de mobilisation et de diffusion

menées par le Département dans un certain nombre de domaines à l'égard desquels il existe une préoccupation internationale. Plusieurs ont déclaré que le travail d'information effectué à l'occasion de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001), qui avait aidé à faire de la tolérance une question prioritaire, avait été remarquable.

49. Des délégations ont également évoqué le succès des activités de mobilisation menées par le Département en faveur d'un certain nombre d'événements récents comme la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique) et la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Madrid, ou futurs comme le prochain Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud). Une délégation qui s'exprimait au nom d'un groupe a encouragé le Département de l'information à coordonner la célébration du vingtième anniversaire de la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

50. Nombre de délégations ont appuyé le rôle important que jouait le Département dans la lutte mondiale contre le terrorisme, fléau qui représentait à leur avis une dangereuse et très réelle menace pour l'humanité. Plusieurs délégations, en particulier, se sont félicitées de la création de la page multilingue « Action de l'ONU contre le terrorisme » sur le site Web de l'Organisation, et l'une d'elles a proposé d'instituer un forum mondial sur la façon dont la société civile et les médias pouvaient lutter contre le terrorisme. Selon une autre, au vu des événements du 11 septembre, il était vital que l'ONU s'efforce d'informer les peuples du monde sur la paix, le développement et les droits de l'homme.

51. De l'avis d'un intervenant, le Département devait donner la priorité à ses travaux concernant la deuxième Décennie mondiale pour l'élimination du colonialisme, car les peuples des territoires non autonomes devaient pouvoir exercer leur droit à disposer d'eux-mêmes. Une autre délégation s'est félicitée de la célébration de la Journée internationale de la femme qui, estimait-elle, trouvait un « écho international ». Un intervenant a demandé des informations sur les problèmes de la région de Semipalatinsk. Plusieurs délégations ont félicité le Département des travaux qu'il avait menés touchant la catastrophe de Tchernobyl et l'ont remercié

d'avoir donné des informations objectives sur ses dimensions.

52. Un certain nombre d'orateurs se sont concentrés sur la poudrière du Moyen-Orient et les souffrances du peuple palestinien, et ont demandé à cet égard que l'on mène intégralement toutes les activités d'information que l'Assemblée générale avait approuvées dans le programme d'information spécial sur la question de Palestine, jusqu'à ce que l'on parvienne à une solution juste et durable du problème palestinien. Il était à leur avis manifeste que ces activités d'information sur la Palestine avaient gagné en importance en cette époque difficile, qui requérait une intensification des efforts pour faire connaître les souffrances du peuple palestinien soumis à l'occupation ainsi que son droit légitime à l'autodétermination et à l'établissement de son propre État indépendant. Un intervenant a remercié le Département de son programme de formation à l'intention de journalistes palestiniens.

53. Un certain nombre d'orateurs, dont un intervenant au nom d'un grand groupe, étaient d'avis que des antennes d'information adéquates étaient cruciales pour le succès des missions de maintien de la paix, et qu'il fallait donc les renforcer. Une autre délégation a noté avec approbation que le Département avait continué d'accorder un appui opérationnel et concernant la planification aux antennes d'information d'opérations de maintien de la paix et de missions de paix, notamment au Kosovo, en Érythrée et en Éthiopie, en Sierra Leone, au Timor oriental et en Afghanistan. Une délégation a mis en question la demande de ressources additionnelles pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et estimé qu'il fallait remettre l'examen de cette question jusqu'à ce que l'étude d'ensemble entreprise par le Département soit terminée.

54. Nombre d'intervenants ont souligné l'importance qu'ils attachaient aux travaux des centres d'information, qu'ils considéraient comme les fenêtres que l'ONU ouvrait sur le monde, surtout dans les pays en développement. Plusieurs délégations ont aussi relevé que le rôle des centres était particulièrement important dans les pays en développement car, comme l'a fait remarquer l'un des orateurs, la majorité de la population continuait de ne pas avoir accès à la technologie. Plusieurs intervenants se sont accordés à dire que l'intégration des centres d'information avec les bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devait se faire

au cas par cas, en prenant en considération les vues des pays hôtes. Une autre délégation a remercié le Secrétariat du soin qu'il prenait à respecter les critères et directives précis approuvés par l'Assemblée générale concernant l'intégration de ces centres. Un intervenant a appuyé l'initiative des Maisons de l'ONU et a dit qu'il y avait « de vastes possibilités » d'améliorer la coordination, la coopération et le renforcement des bureaux régionaux de l'ensemble du système des Nations Unies.

55. Concernant les centres d'information, plusieurs délégations se sont référées au rapport sur la réorientation et aux observations spécifiques qui s'y trouvaient. Quant à l'établissement de centres régionaux, plusieurs membres ont proposé de réfléchir plus avant à cette idée, l'un d'entre eux étant d'avis qu'elle était quelque peu « prématurée ». Mais une autre délégation a approuvé cette proposition dans les régions où « les communautés de langue facilitent la régionalisation ». Gardant à l'esprit le coût élevé des locations et des dépenses liées aux loyers dans certains pays développés, nombre de délégations ont déclaré être favorables à une étude plus approfondie de l'affectation de personnel et de ressources financières aux centres qui serait, pour citer une délégation, « une analyse coût-bénéfices ». Quelques délégations ont mentionné la possibilité de réaffecter les ressources allouées aux centres d'information dans les pays développés où les frais de location étaient exceptionnellement élevés à d'autres domaines prioritaires, notamment les centres situés dans des pays en développement. Un intervenant s'est déclaré fermement en faveur de la proposition tendant à établir des critères pratiques concernant l'emplacement des centres d'information.

56. Concernant les travaux de certains centres, un représentant a fait savoir que son gouvernement entendait verser des contributions volontaires au centre d'information de Tokyo, dont les activités étaient très appréciées. Plusieurs délégations ont noté que le centre d'Islamabad était remarquable, ce qui avait été bien illustré lors de la réunion d'information officielle que le Département avait tenue à l'intention des membres du Comité. Une délégation, estimant que les travaux des centres faisaient la soudure entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales et les appuyant à ce titre, a souligné les activités du centre de Mexico. Une autre a fait remarquer ce qu'avait accompli celui de Moscou,

notamment la traduction de documents d'information en russe. Une délégation a noté avec satisfaction le rôle joué par le centre d'information des Nations Unies de New Delhi.

57. Un intervenant a fait observer qu'au lieu d'un renforcement, c'était « la tendance inverse » qui se manifestait dans la réalité ces dernières années, et qu'un grand nombre de centres avaient été fermés ou fusionnés avec d'autres bureaux, ou affaiblis d'autres façons. Le centre de Dhaka en était le parfait exemple. Une autre délégation, au nom d'un grand groupe, a demandé la création d'une antenne d'information renforcée au Bureau du Programme pluri-insulaire du PNUD à Kingston, dont les travaux viendraient compléter ceux du centre d'information de Port of Spain.

58. À la fin du débat général, le Chef par intérim du Département a fait une déclaration dans laquelle il a répondu aux questions soulevées par les délégations.

Chapitre IV

Examen des rapports du Secrétaire général

59. Cinq rapports du Secrétaire général ont été présentés par les directeurs de programme du Département de l'information et examinés séparément. Comme le rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2002/2) a été examiné dans le cadre des observations préliminaires du Chef par intérim et, plus tard, au cours du débat général, il n'a pas fait l'objet d'un examen spécifique.

60. Concernant le rapport du Secrétaire général sur l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) (A/AC.198/2002/3), le représentant du Département a fait noter que, durant la campagne de préparation de l'Année, dont les moments forts avaient été les séances plénières de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale (les 8 et 9 novembre 2001), il avait mobilisé toutes les ressources dont il disposait pour donner à ces séances la publicité voulue et faire connaître au niveau mondial les objectifs de l'Année. Il avait mené à bien ses activités en étroite coopération avec le Représentant personnel du Secrétaire général pour l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Pour que la

participation du public soit la plus large possible, le Département avait travaillé dans le cadre d'un proche partenariat avec les États Membres et créé une vaste association regroupant des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement et des organismes du secteur privé. La célébration de l'Année et la parution de la publication du Groupe de personnes éminentes, intitulée « Crossing the Divide », avaient constitué pour le Département un tremplin pour promouvoir le dialogue entre les divers groupes sociaux à tous les niveaux, local, national et international. L'Organisation des Nations Unies était le véritable foyer du dialogue entre les civilisations et, en continuant de promouvoir le dialogue dans toutes les régions du monde, le Département espérait contribuer à l'instauration d'une paix durable au sein des civilisations et entre les civilisations.

61. Un intervenant a déclaré que les objectifs de l'Année avaient été de promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et la coexistence pacifique. L'Assemblée générale avait adopté le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations, auquel tous les États Membres attachaient une grande importance. L'intervenant a remercié le Département pour son importante contribution à la campagne publicitaire en faveur de l'Année, soulignant qu'il s'agirait d'une campagne de longue haleine.

62. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (A/AC.198/2002/4), le représentant du Département a fait savoir qu'il continuait de tenir compte des points de vue exprimés par les États Membres hôtes de centres d'information intégrés à des bureaux extérieurs du PNUD pour accroître encore l'efficacité des activités d'information. À l'heure actuelle, il n'y avait aucune proposition d'intégration d'un centre d'information en attente. Toutefois, si était présentée une demande, le Département l'examinerait avec le PNUD et le gouvernement du pays hôte concerné, avant de la soumettre au Comité de l'information pour examen.

63. Forts de leurs relations de travail de 20 ans, le Département et le PNUD avaient poursuivi la recherche de modalités permettant d'améliorer l'exécution des programmes d'information et de présenter une image plus homogène des Nations Unies. En septembre 2001, ils avaient créé un groupe de

travail commun chargé d'étudier tous les aspects de la coopération dans le domaine de l'information hors siège. En outre, le Département a fait noter que, grâce aux efforts personnels de l'Administrateur du PNUD, les coordonnateurs résidents des Nations Unies portaient une attention croissante au rôle essentiel de l'information. Le Département a également souligné que l'intégration se faisait au cas par cas et n'avait pas été prévue comme solution universelle, et que le Secrétaire général était sensible au soutien constant que les centres d'information des Nations Unies recevaient de leur pays hôte.

64. Un représentant du Département a fait savoir que, concernant l'intégration des centres d'information, l'Assemblée générale donnait des directives claires, énoncées dans sa résolution annuelle sur les questions relatives à l'information, que le Département suivait minutieusement. Répondant à une question d'une délégation portant spécifiquement sur le paragraphe 8 du rapport, le représentant du Département a fait savoir qu'il pourrait, si la demande lui en était faite, faire part des résultats de l'examen en cours concernant l'accord officiel de 1990 sur la coopération entre le Département et le PNUD.

65. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le rôle du Département de l'information dans les opérations de paix des Nations Unies (A/AC.198/2002/5), un représentant du Département a indiqué que dans le cadre de l'application des dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale et en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'information avait continué, dans la mesure du possible, à apporter un soutien à la planification et un appui opérationnel aux antennes d'information des opérations de maintien de la paix. Renforcer cette mission, comme l'a exprimé l'Assemblée, permettrait au Département de contribuer plus efficacement à ces activités et aux efforts déployés par les antennes d'information de ces missions pour susciter et conserver le soutien des gouvernements et du public aux opérations de maintien de la paix. Le Département faisait tout son possible mais ne pouvait faire davantage si des ressources supplémentaires n'étaient pas octroyées.

66. Attirant l'attention sur le paragraphe 22 du rapport, un représentant du Département a déclaré qu'alors même que l'Assemblée générale avait cautionné l'appui que le Département fournissait dans

le domaine de l'information, « les effectifs des services d'information des missions de maintien de la paix demeuraient au même niveau ». Plusieurs orateurs ont fait observer qu'il était indiqué dans ce même paragraphe que le rapport que le Secrétaire général soumettait à l'Assemblée générale sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 prévoyait la dotation du Département de l'information en ressources supplémentaires destinées à lui permettre « d'appuyer les opérations de maintien de la paix ». Une délégation a sollicité des précisions à cet égard et une autre a demandé si l'on pourrait transférer des ressources du Département des opérations de maintien de la paix au Département de l'information; une troisième s'est quant à elle félicitée de l'appui fourni à la MINUSIL dans le domaine de l'information, qui était un exemple de programme réussi en faveur de la consolidation de la paix.

67. Un représentant du Département a présenté le rapport du Secrétaire général sur la poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement multilingues du site Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2002/6), le cinquième d'une série consacrée à ces questions. Deux propositions étaient soumises à examen pour décision à prendre. La proposition 1 concernait la transposition du contenu du site Web anglais dans les autres langues officielles, et la proposition 2, qu'il était recommandé d'adopter, invitait à laisser chaque version du site Web « se développer indépendamment » en fonction des ressources des départements et bureaux auteurs. Le Département a fait observer que la transposition du contenu du site Web serait extrêmement coûteuse, mais que la situation serait beaucoup plus avantageuse si l'on renonçait à intégrer le *Recueil des Traités de l'Organisation des Nations Unies*. Le représentant du Département a toutefois souligné que l'objectif de la parité totale entre les langues officielles sur le site Web de l'ONU était un projet à long terme et a fait valoir qu'une automatisation accrue des méthodes de traduction pourrait considérablement réduire le coût de la traduction, à mesure que la technologie évoluait.

68. De l'avis d'une délégation, la deuxième proposition consistait à maintenir le statu quo, et à accentuer les disparités. La première proposition était donc la seule solution réelle et il était à espérer que le Comité l'appuierait, étant entendu qu'un compromis était envisageable. Plusieurs orateurs ont fait valoir

qu'il restait nécessaire d'appliquer les dispositions du paragraphe 57 de la résolution 56/64 B de l'Assemblée générale, engageant à ce que les ressources humaines et financières du Département de l'information prévues pour ce site soient équitablement réparties, de façon durable, entre toutes les langues officielles. Le Département a expliqué qu'en termes de structure de la gestion du site Web, les ressources étaient équitablement réparties, tandis que la programmation et la conception étaient communes aux différentes langues. Toutefois, les ressources allouées à la production du contenu n'étaient pas équitablement réparties dans le budget. Le site Web était une « vitrine » et avant de parvenir à la parité totale entre les langues, il fallait que le contenu soit créé par d'autres services d'origine.

69. Un représentant du Département a présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2001 (A/AC.198/2002/7) et a mis en lumière certains des aspects essentiels de la vingt-septième session du Comité, tenue à Genève en juillet 2001 au siège de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Il a été rappelé qu'en octobre 2001, dans le cadre de son examen, le CAC, qui s'appelait maintenant le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, avait décidé d'éliminer les organes subsidiaires permanents pour les remplacer par des arrangements de fond souples et ponctuels. En conséquence, dès janvier 2002, la coordination interinstitutions dans le domaine de l'information et de la communication serait assurée par un nouveau mécanisme informel et flexible, le Groupe des Nations Unies pour les communications. Le Département a indiqué que le Comité de l'information continuerait d'être pleinement informé des activités de coopération interinstitutions menées dans le domaine de l'information, bien que l'obligation de faire rapport soit désormais caduque. Ces nouveaux mécanismes de coordination interinstitutions souples et informels dans le domaine de la communication devraient contribuer à propager une culture de la communication dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Chapitre V

Rédaction et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session

70. À sa 6e séance plénière, le Comité a adopté par consensus un projet de rapport, y compris les deux projets de résolution et le projet de décision ci-après :

Projet de résolution A L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information⁸,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres intéressés, réaffirmant leur attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et morales grâce à la production culturelle endogène, de même qu'à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, « un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu » :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans

les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité qu'ils confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication et de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et à renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et la coopération entre pays en développement ainsi que la coopération entre pays développés et pays en développement en vue d'améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, en particulier en matière de formation et de diffusion de l'information;

e) S'efforcent de fournir aux pays en développement et à leurs médias publics, privés ou autres, en complément de la coopération bilatérale, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, et notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et d'aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique bénéficiant d'appuis publics et privés comme il en existe déjà dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de

programmes nécessaires, notamment pour la radiodiffusion et la télévision;

iii) D'aider à créer et à développer des réseaux de télécommunications sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication⁹ institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution B Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision de renforcer le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

Souscrivant à l'avis du Secrétaire général selon lequel les efforts tendant à réorienter le Département de l'information doivent conserver pour fondement la résolution 13 (I) du 13 février 1946 de l'Assemblée générale portant création du Département de l'information, dont le paragraphe 2 de l'annexe I stipule que « les activités de ce département [doivent être] organisées et dirigées de façon à favoriser dans toute la mesure possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, basée sur des informations suffisantes, de l'oeuvre et des buts des Nations Unies »,

Souscrivant aussi à l'avis du Secrétaire général selon lequel les fonctions d'information et de communication considérées sous l'angle du contenu devraient être placées au coeur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies et une culture de la communication devrait imprégner l'Organisation à

tous les niveaux, de façon à faire pleinement connaître aux peuples du monde entier les objectifs et les activités de l'Organisation, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et afin que l'Organisation puisse bénéficier d'un large soutien mondial,

Soulignant que le Département de l'information a pour principale mission de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales et détaillées sur les tâches et responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de l'Organisation jouissent d'un soutien international renforcé, dans une plus grande transparence,

Réaffirmant que le Département de l'information doit, tout en accomplissant ses missions actuelles et en se conformant à l'article 5.6 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, établir un ordre de priorité dans son programme de travail afin de mieux concentrer son message et ses efforts et afin, dans le cadre de sa gestion de la performance, d'adapter ses programmes aux besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de retour d'information et d'évaluation,

Estimant que l'étude d'ensemble des activités du Département de l'information qui est en cours conformément à la résolution 56/253 du 24 décembre 2001 de l'Assemblée générale et l'adoption d'une orientation stratégique à envisager par le Département qui devrait en résulter offrent l'occasion de prendre de nouvelles mesures de rationalisation en vue de maintenir, d'éliminer, d'améliorer ou de réduire ses activités et ses produits, d'améliorer son efficacité et son rendement, de maximiser l'emploi de ses ressources et, enfin, de mettre en place l'organigramme départemental qui permettra d'atteindre ces objectifs,

Constatant avec préoccupation que le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication a continué de se creuser et que de vastes pans de la population des pays en développement ne tirent aucun bénéfice de la révolution intervenue dans le domaine de l'information et de la technologie, et soulignant à cet égard la nécessité de corriger les déséquilibres existant dans la révolution mondiale de l'information et de la

technologie de façon à la rendre plus juste, plus équitable et plus efficace,

Estimant que l'évolution actuelle et les changements rapides dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ont des conséquences considérables pour le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, et du Département de l'information en particulier, et qu'il pourrait de ce fait être nécessaire d'apporter les ajustements voulus à la manière dont le Département exécute son mandat, et ceci en tant que contribution majeure à la réforme et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies, en cette nouvelle ère de l'information,

Reconnaissant que la gamme des moyens utilisés par le Département de l'information pour diffuser son message constitue un domaine particulièrement important à étudier et, à cet égard, que le Département devrait s'appuyer plus qu'il ne le fait actuellement sur les médias extérieurs existants pour toucher son public,

Rappelant sa résolution 56/262 du 15 février 2002 sur le multilinguisme et *soulignant* qu'il importe d'utiliser comme il convient les langues officielles dans les activités du Département de l'information de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles,

Accueillant l'Azerbaïdjan et Monaco au Comité de l'information,

I. Introduction

1. *Réaffirme* les dispositions de sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a créé le Département de l'information du Secrétariat, et toutes ses autres résolutions pertinentes sur les activités du Département;

2. *Prie* le Secrétaire général de continuer à appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 et les autres directives qu'elles a adoptées en ce qui concerne la politique et les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

3. *Souligne* l'importance du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 en tant que document définissant les grandes orientations du programme d'information, afin de mettre une communication efficace au service des objectifs de l'Organisation;

4. *Se félicite* des efforts déployés par le Secrétaire général pour effectuer une étude d'ensemble de la gestion et des opérations du Département de l'information et la lui soumettre à sa cinquante-septième session, et l'encourage à présenter pour le Département des propositions de grande ampleur, novatrices et qui tiennent compte des questions soulevées dans la présente résolution;

5. *Demande* au Département de l'information, à la suite des priorités qu'elle a énoncées, et en s'inspirant de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies¹⁰, d'accorder une attention particulière aux grandes questions relatives à l'éradication de la pauvreté, à la prévention des conflits, au développement durable, aux droits de l'homme, à l'épidémie d'infection à VIH/sida, à la lutte contre le terrorisme international et aux besoins du continent africain;

6. *Reconnaît*, avec le Secrétaire général, qu'il est nécessaire de renforcer l'infrastructure technologique du Département de l'information afin d'élargir son audience, ainsi que d'améliorer le site Web des Nations Unies;

7. *Prend note* du travail important effectué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de sa collaboration avec des agences de presse et des organismes de radiodiffusion et de télévision dans les pays en développement, en vue de diffuser des informations sur les questions prioritaires;

II. Activités générales du Département de l'information

8. *Note* les efforts déployés par le Département de l'information, dans le contexte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la réorientation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication¹¹ et de l'étude d'ensemble en cours, afin d'exposer aux États Membres les problèmes qu'il doit surmonter afin d'améliorer son efficacité et sa productivité, et encourage le Secrétaire général à poursuivre l'effort de réorientation, notamment en élaborant des propositions de grande ampleur et éventuellement nouvelles ou novatrices, compte tenu des directives et principes généraux énoncés dans la présente résolution, et à faire rapport à ce sujet au Comité de l'information, à sa vingt-cinquième session;

9. *Réaffirme* que le Département de l'information joue un rôle central dans l'élaboration des politiques d'information de l'Organisation des Nations Unies et constitue la principale source d'information concernant l'Organisation et ses activités, ainsi que celles du Secrétaire général; et encourage une intégration plus étroite des fonctions du Département de l'information et des bureaux assurant des services de porte-parole pour le Secrétaire général;

10. *Prie* le Secrétaire général, dans le contexte du processus de réorientation, de continuer à ne ménager aucun effort pour que les publications et autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web de l'Organisation des Nations Unies et le Service d'information des Nations Unies, donnent des informations détaillées, objectives et impartiales sur les questions dont est saisie l'Organisation et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité avec les résolutions et décisions de l'Assemblée générale;

11. *Note* que le Secrétaire général a présenté son rapport sur la réorientation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication¹¹ et se félicite des progrès accomplis depuis le début de cette initiative en ce qui concerne l'amélioration des résultats et de l'efficacité du Département de l'information, conformément aux directives qu'elle a adoptées et aux recommandations du Comité de l'information;

12. *Se félicite* que l'évolution du Département de l'information vers une nouvelle culture d'évaluation de la gestion axée sur les résultats, se fonde notamment sur un examen annuel de l'impact des programmes, de même que sur les informations communiquées en retour par les États Membres, le cas échéant;

13. *Se félicite aussi* de l'intention du Département de l'information d'examiner plus avant les domaines où existent des doubles emplois et une fragmentation des fonctions dans la structure du Département, ainsi que les possibilités d'améliorer la coordination au sein du Secrétariat dans son ensemble et du système des Nations Unies, afin d'éviter les chevauchements d'efforts dans l'exécution de ses tâches et activités;

14. *Note* l'intention du Secrétaire général de procéder à une étude d'ensemble de la gestion et des opérations du Département de l'information et de lui

faire rapport, à sa cinquante-septième session, conformément à sa résolution 56/253, et note que l'étude d'ensemble du Département a pour but de faciliter le processus de réorientation;

15. *Prie* le Comité de l'information d'examiner en détail l'étude d'ensemble lorsqu'elle aura été menée à bien et de lui soumettre ses recommandations à ce sujet, et souligne dans ce contexte qu'il importe de respecter la compétence privilégiée qui est celle du Comité pour procéder à cet examen et soumettre ses recommandations avant l'examen de l'étude par tout autre organe;

16. *Prie* les États Membres de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les recommandations relatives au programme de travail du Département de l'information émanent du Comité de l'information et soient examinées par lui;

17. *Prend note* du projet de définition¹² de la mission du Département de l'information et souligne l'importance, dans l'exécution des missions confiées par l'Assemblée générale, des activités de sensibilisation directe des États Membres et du public ainsi que du recours à des intermédiaires comme les médias, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement;

18. *Encourage* le Secrétaire général à poursuivre l'étude et l'examen de certains changements organisationnels, tout en maintenant les programmes et activités d'information dont elle a demandé l'exécution en attendant qu'une décision ait été prise sur la question sur recommandation du Comité de l'information;

19. *Demande instamment* au Département de l'information de continuer à faire preuve de la plus grande transparence possible, afin d'accroître la sensibilisation à l'impact de ses programmes et activités;

20. *Souligne* que la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer ses activités dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, notamment les pays en transition, et de contribuer à combler le fossé existant entre les pays en développement et les pays développés dans le domaine crucial de l'information et de la communication;

21. *Demande* au Département de l'information de poursuivre ses consultations avec le Comité de l'information avant de prendre une décision sur le changement éventuel de son titre;

22. *Encourage* le Secrétaire général à renforcer la coordination entre le Département de l'information et les autres départements du Secrétariat et souligne que les capacités et activités d'information des autres départements devraient être placées sous la supervision du Département de l'information;

23. *Se félicite* des initiatives prises par le Département de l'information pour renforcer le système d'information des Nations Unies et souligne, à cet égard, combien il importe pour l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les programmes et fonds des Nations Unies qui prennent part aux activités d'information d'adopter une approche cohérente axée sur les résultats et d'obtenir les ressources nécessaires à l'exécution de ces activités, compte tenu des vues des États Membres quant au caractère approprié et à l'efficacité de leur mise en oeuvre;

24. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2001¹³; félicite le Département pour sa participation active et constructive aux travaux du Comité commun de l'information des Nations Unies, en particulier pour les efforts qu'il déploie pour promouvoir la coordination interinstitutions dans le domaine de l'information, encourage le Département à jouer un rôle de premier plan dans le Groupe des Nations Unies pour les communications qui vient d'être créé, prend note des efforts entrepris par le Groupe pour poursuivre la mise au point de plusieurs initiatives décisives, et prie le Secrétaire général de rendre compte des activités du Groupe à la Commission de l'information à ses prochaines sessions;

25. *Est consciente* de la nécessité pour le Département de l'information de renforcer ses activités d'information dans toutes les régions, et réaffirme la nécessité d'inclure, dans le cadre de la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies, une analyse de la portée actuelle des activités menées par le Département qui permette de définir l'éventail le plus large possible de public et de zones géographiques mal desservis et qui méritent éventuellement qu'on leur accorde une

attention particulière, notamment sur le plan des moyens de communication appropriés, et compte tenu des besoins locaux au niveau linguistique;

26. *Apprécie* les efforts déployés sans relâche par le Département pour publier des communiqués de presse quotidiens, et prie le Département de continuer d'offrir ce service inestimable aux États Membres et aux représentants des médias, tout en envisageant des modalités qui permettraient éventuellement d'améliorer les méthodes de production des communiqués de presse et d'en rationaliser la présentation, la structure et la longueur, en gardant à l'esprit les points de vue des États Membres et le fait que d'autres départements offrent peut-être des services similaires à celui-ci ou qui font double emploi avec celui-ci;

III. Multilinguisme et information

27. *Souligne* combien il importe de faire en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information et met l'accent sur la nécessité de mettre pleinement en oeuvre sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997 dans la partie C de laquelle elle priait le Secrétaire général de veiller à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres;

28. *Réitère* la demande faite au Secrétaire général de s'assurer que le Département de l'information dispose des effectifs appropriés capables d'utiliser toutes les langues officielles de l'Organisation pour mener à bien l'ensemble de ses activités;

29. *Rappelle* au Secrétaire général qu'il convient de mentionner dans les futurs projets de budget-programme concernant le Département de l'information qu'il est important d'utiliser les six langues officielles pour toutes ses activités;

IV. Campagnes de publicité

30. *Reconnaît* que les campagnes de publicité organisées à l'appui des sessions extraordinaires et des conférences internationales des Nations Unies comptent parmi les responsabilités les plus essentielles du Département de l'information, et se félicite des

efforts déployés par le Département pour trouver des modalités novatrices qui lui permettraient d'organiser et de mener à bien ces campagnes en partenariat avec les départements organiques concernés;

31. *Considère* que le Département de l'information doit, grâce à une stratégie ciblée qu'il définira, assurer de manière plus soutenue la promotion des prochaines sessions extraordinaires, conférences internationales et campagnes de publicité des Nations Unies organisées autour de thèmes de portée mondiale en se guidant d'après la Déclaration du Millénaire;

32. *Approuve* les efforts déployés par le Département de l'information qui, tout en veillant au respect des priorités établies par l'Assemblée générale, centre ses campagnes de publicité sur les grands thèmes définis par le Secrétaire général, qui sont énoncés au paragraphe 5 de la présente résolution;

33. *Apprécie* à sa juste valeur l'action menée par le Département de l'information pour promouvoir, grâce à ses campagnes, des thèmes importants pour la communauté internationale, tels que le développement durable, les enfants, le VIH/sida et la décolonisation, ainsi que le dialogue entre les civilisations et les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, et encourage le Département, en coopération avec les pays intéressés et les organisations et organismes compétents des Nations Unies, à continuer de prendre les mesures adéquates pour sensibiliser l'opinion mondiale à ces questions et à d'autres questions de portée mondiale;

34. *Encourage* le Département de l'information à continuer de travailler dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour les communications à la coordination de la mise en oeuvre des stratégies en matière de communication, avec les chefs de l'information des institutions, des fonds et des programmes des Nations Unies;

V. Comblent le fossé informatique

35. *Se félicite* de la décision prise, en application de la résolution 56/183 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001, de tenir le Sommet mondial de la société de l'information à Genève en décembre 2003 et à Tunis en décembre 2005;

36. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir créé le Service des Nations Unies pour les technologies de

l'information, le Centre télémédical et le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications en vue de combler le fossé informatique et de réduire l'écart persistant entre pays développés et pays en développement, accueille avec satisfaction la contribution du Département de l'information à la promotion des initiatives prises par le Secrétaire général pour combler ce fossé dans le but de stimuler la croissance économique et de réduire l'écart persistant entre pays développés et pays en développement et, à cet égard, prie le Département de renforcer encore son rôle;

VI. Centres d'information des Nations Unies

37. *Souligne* que les centres et antennes d'information des Nations Unies doivent continuer à jouer un rôle important en diffusant partout dans le monde des informations sur les travaux de l'Organisation, en particulier dans les domaines définis dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'ONU, et souligne aussi qu'en leur qualité de « voix locale » du Département de l'information, les centres d'information des Nations Unies doivent faire connaître au niveau local les travaux de l'Organisation et mobiliser un soutien en leur faveur, en gardant à l'esprit que c'est l'information dans les langues locales qui produit l'impact le plus fort sur les populations locales;

38. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans son étude d'ensemble les résultats de l'enquête que mène actuellement le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat sur la question, ainsi que des informations sur le rôle du Département de l'information dans la mise en application de l'initiative concernant la création de Maisons des Nations Unies;

39. *Note* les efforts faits par certains centres d'information des Nations Unies pour créer leur propre page Web en langues locales, encourage le Département de l'information à mettre à la disposition des centres, en particulier ceux dont les pages Web ne sont pas encore opérationnelles, des ressources et des moyens techniques leur permettant de créer des pages Web dans les langues locales du pays où ils se trouvent, et engage les gouvernements hôtes à répondre aux besoins des centres d'information des Nations Unies;

40. *Se félicite* des efforts déployés par le Département de l'information pour rétablir l'apport de ressources additionnelles aux centres d'information des

Nations Unies qui ont subi des réductions de personnel et d'autres ressources à la suite des réductions budgétaires effectuées ces quelques dernières années;

41. *Rappelle* l'appel adressé par le Secrétaire général aux gouvernements hôtes pour leur demander de faciliter le fonctionnement des centres d'information des Nations Unies dans leur pays en mettant à la disposition de ceux-ci des locaux gratuits ou à loyer subventionné, tout en tenant compte de la situation financière des gouvernements des pays hôtes et en sachant qu'un tel soutien ne doit pas se substituer à l'allocation dans le budget-programme de l'Organisation de toutes les ressources financières nécessaires aux centres d'information;

42. *Se félicite* des efforts que déploie actuellement le Département de l'information pour revoir l'affectation de personnel et de ressources financières aux centres d'information des Nations Unies en vue éventuellement de transférer des ressources de centres d'information de pays développés à des pays en développement;

43. *Prend note* du rapport du Secrétaire général intitulé « Intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement : prise en compte des vues présentées par les gouvernements hôtes¹⁴ », note avec satisfaction que le Département de l'information a constamment appliqué les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement; et réaffirme que toute proposition à cet égard ne doit être appliquée que lorsque la chose est possible et au cas par cas, tout en maintenant l'indépendance opérationnelle et fonctionnelle des centres d'information, en tenant compte des vues des pays hôtes pour s'assurer que l'intégration ne nuit pas au fonctionnement et à l'autonomie des centres d'information, afin d'atteindre l'objectif annoncé de cette politique, qui est d'améliorer la prestation de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information;

44. *Note* la possibilité de créer des « noyaux » de centres d'information, en particulier mais pas exclusivement dans les endroits où les communautés de langue facilitent la régionalisation, souligne la nécessité pour le Comité de l'information d'envisager un ensemble de directives et de critères proposés

touchant l'opportunité de ce faire, et souligne aussi que la création de tels « noyaux », sous réserve de l'approbation de ces directives et critères par l'Assemblée générale, doit se faire de façon souple, selon les possibilités, au cas par cas, et uniquement avec l'approbation expresse de tous les pays hôtes concernés;

VII. Rôle du Département de l'information dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies

45. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Département de l'information dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies¹⁵;

46. *Se félicite* des efforts faits par le Secrétaire général pour rendre le Département de l'information mieux à même de créer et de faire fonctionner des antennes d'information dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques et de consolidation de la paix des Nations Unies, notamment les activités de promotion et autres activités d'appui à l'information, et prie le Secrétariat de continuer de veiller à ce que le Département soit associé aux futures opérations dès la phase de planification, grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements du Secrétariat, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix;

47. *Prie* le Département de l'information de continuer de renforcer sa capacité de contribuer notablement au fonctionnement des antennes d'information des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en élaborant une stratégie d'information cohérente avec le Département des opérations de maintien de la paix;

48. *Souligne* qu'il importe de renforcer la capacité d'information du Département de l'information dans le domaine des opérations de maintien de la paix, ainsi que son rôle dans le processus de sélection des porte-parole pour les opérations ou missions de maintien de la paix des Nations Unies et, à cet égard, engage le Département à détacher des porte-parole ayant les qualifications requises pour assumer les tâches qui leur sont confiées pour ces opérations ou missions et à prendre en considération, le cas échéant, les avis exprimés notamment par les pays d'accueil;

VIII. Bibliothèque Dag Hammarskjöld

49. *Note* les efforts que le Secrétaire général continue de déployer pour faire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une bibliothèque virtuelle de portée mondiale, mettant à la disposition d'un nombre croissant de lecteurs et d'utilisateurs, sous forme électronique, les informations publiées par l'Organisation des Nations Unies ainsi que des documents acquis auprès d'autres sources, et prend note aussi des efforts que déploie le Secrétaire général pour enrichir le fonds multilingue de livres et de revues de la Bibliothèque, notamment en acquérant des publications sur des questions intéressant la paix et la sécurité ainsi que le développement, afin que la Bibliothèque demeure une source largement accessible d'information sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités;

50. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans son étude d'ensemble les résultats de l'examen global des services de bibliothèque du système des Nations Unies, y compris la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, les bibliothèques de Genève et de Vienne, celles des commissions régionales, celles des départements, celles des centres d'information et les bibliothèques dépositaires, que l'Assemblée générale a demandé dans sa résolution 56/253;

51. *Prend note* des cours dispensés par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld aux représentants des États Membres et au personnel du Secrétariat pour les initier à Cyberseek, à la recherche sur le Web, à l'Intranet, à la documentation de l'Organisation des Nations Unies, au fichier UN-I-QUE et au système à disques optiques de l'ONU;

IX. Moyens traditionnels de communication : radio, télévision, presse

52. *Souligne* que la radio demeure l'un des moyens de communication traditionnels de très grande portée les plus efficaces dont le Département de l'information dispose et qu'elle constitue un instrument important pour les activités de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les domaines du développement et du maintien de la paix;

53. *Rappelle* le paragraphe 47 de sa résolution 56/64 B dans laquelle elle a décidé, compte tenu de la réussite du projet pilote sur l'élaboration d'une capacité de radiodiffusion internationale pour l'Organisation des Nations Unies et de l'importance de

la distribution de ses programmes et des partenariats établis, d'augmenter la capacité de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies dans les six langues officielles;

54. *Apprécie* que le Département de l'information, comme énoncé au paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies¹¹, a réussi à conclure des partenariats avec plus de 265 stations de radio en vue de diffuser des émissions et de pouvoir atteindre jusqu'à 180 millions d'auditeurs dans le monde entier;

55. *Attend avec impatience* le rapport du Secrétaire général devant être soumis au Comité de l'information à sa vingt-cinquième session sur l'application de la capacité internationale de radiodiffusion de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'information qui peut être obtenue des partenaires radiophoniques locaux, nationaux et régionaux sur le nombre estimatif d'auditeurs touchés et l'efficacité par rapport au coût de la radio en tant qu'instrument des activités de l'Organisation, afin que le Comité puisse décider quelle doit être cette capacité à l'avenir;

56. *Note* les efforts déployés par le Département de l'information en vue de diffuser des programmes directement aux stations de radio dans le monde entier dans les six langues officielles ainsi que dans d'autres langues et, à ce propos, souligne la nécessité de faire preuve d'impartialité et d'objectivité concernant les activités d'information de l'Organisation;

57. *Souligne* que la radio et la télévision de l'Organisation des Nations Unies devraient tirer pleinement parti de l'infrastructure technologique disponible ces dernières années (notamment les plateformes satellite, les technologies de l'information et de la communication par l'Internet) et prie le Secrétaire général, dans le cadre de la réorientation du Département, d'envisager une stratégie mondiale de radiotélévision, prenant en compte les technologies existantes;

58. *Note* l'importance de la poursuite de l'exécution par le Département de l'information d'un programme à l'intention des journalistes de la radio et de la presse écrite des pays en développement et des pays en transition comme demandé par l'Assemblée générale et encourage le Département à étudier comment tirer le meilleur parti des avantages offerts

par le programme en examinant, entre autres choses, sa durée et le nombre de ses participants;

59. *Réitère* que les publications du Département de l'information, conformes aux mandats existants, doivent répondre à un besoin précis, ne pas faire double emploi avec d'autres publications des Nations Unies et être produites au moindre coût; et à cet égard prie le Secrétaire général d'inclure dans son étude d'ensemble les résultats pertinents de l'examen plus large des publications et documents d'information de l'Organisation demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253;

X. Site Web de l'Organisation des Nations Unies

60. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement multilingue du site Web de l'Organisation des Nations Unies¹⁶ et note les différentes modalités d'action décrites dans celui-ci;

61. *Réitère son appréciation* pour les efforts faits par le Département de l'information en vue de créer un site Web de haute qualité, d'usage facile et économique, d'autant que cela est particulièrement remarquable, vu la portée de cette entreprise, les contraintes budgétaires au sein de l'Organisation et l'expansion extrêmement rapide du Web, et réaffirme que le site Web demeure un outil très utile pour les médias, les organisations gouvernementales, les établissements d'enseignement, les États Membres et le grand public, et accueille avec satisfaction la création du site Web de l'Organisation sur le terrorisme;

62. *Note avec préoccupation* que le développement et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation a été plus lent que prévu du fait, notamment, de l'insuffisance des ressources;

63. *Note* que les bureaux qui fournissent le contenu n'ont pas, en général, mis à disposition leurs matériaux dans les six langues officielles sur le site Web de l'Organisation;

64. *Souligne* qu'il est nécessaire d'adopter une décision concernant le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation des Nations Unies en envisageant, notamment, la possibilité d'une restructuration et de la création au Département de l'information d'un groupe distinct pour chacune des six langues officielles de

façon à assurer à celles-ci une parfaite égalité de traitement;

65. *Réitère* la demande faite au Secrétaire général de veiller, jusqu'à ce qu'une telle décision soit prise et appliquée, dans toute la mesure possible et en s'assurant du caractère actuel et de l'exactitude du contenu du site, à ce que les ressources humaines et financières du Département de l'information prévues pour ce site soient et restent équitablement réparties entre toutes les langues officielles, et de ne ménager aucun effort pour s'assurer que les documents publiés sur le site Web qui ne changent pas et n'ont pas besoin d'une mise à jour régulière paraissent dans les six langues officielles;

66. *Réaffirme également* la nécessité d'établir une égalité absolue entre les six langues officielles sur le site Web de l'Organisation et, à cet égard, prend note du principe proposé par le Secrétaire général au paragraphe 33 de son rapport¹⁶, qui est de faire traduire tous les documents et bases de données affichés en anglais sur le site Web de l'Organisation, dans toutes les langues officielles, par les bureaux du Secrétariat qui en auront fourni le contenu, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa vingt-cinquième session des modalités les plus pratiques, efficaces et rationnelles permettant de donner suite à cette proposition;

67. *Prie* le Secrétaire général d'inclure dans son rapport au Comité de l'information à sa vingt-cinquième session des propositions en ce qui concerne l'établissement d'une date limite à laquelle les mesures d'appui pour la mise en pratique de ce principe devraient être en place et à partir de laquelle l'égalité serait permanente, ainsi que les articles pouvant être dispensés de traduction sur le site Web;

68. *Souligne* qu'il importe que le public ait accès à la collection des traités des Nations Unies et à la documentation des organes délibérants de l'Organisation;

69. *Encourage* le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Département de l'information, à tirer pleinement parti des derniers progrès de la technologie de l'information, y compris l'Internet, pour diffuser de façon économique et rapide des informations sur l'Organisation selon les priorités fixées par l'Assemblée générale et compte tenu de la diversité linguistique de l'Organisation;

70. *Note* que le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des Nations Unies a demandé à son conseiller technique de préparer, concernant la création d'un portail central sur l'Internet pour le système des Nations Unies, une étude préliminaire qui serait présentée au Comité de haut niveau chargé des questions de gestion à sa réunion de septembre 2002, et prie le Département de l'information, en sa qualité de webmestre de l'Organisation, de transmettre les considérations du Comité de l'information à ce sujet et de rendre compte au Comité de l'information à sa vingt-cinquième session;

71. *Prend note* des rapports du Secrétaire général sur l'introduction du système de diffusion électronique des documents (désormais dénommé Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies)¹⁷ et sur la publication simultanée sur le site Web de l'Organisation, dans les six langues officielles, des documents établis à l'intention des organes délibérants¹⁸;

72. *Félicite* la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui d'avoir assuré la mise en place de l'équipement technique nécessaire au raccordement imminent du Système de diffusion électronique des documents au site Web de l'Organisation, et félicite également le Département de l'information d'avoir cherché des solutions aux problèmes de la gestion du contenu du Système;

73. *Note* que l'intégration du Système au site Web de l'Organisation renforcera considérablement le caractère multilingue de ce site et accroîtra la productivité dans tous les départements du Secrétariat en élimant le double emploi en matière de mise en forme et d'affichage de documents;

74. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa vingt-cinquième session de l'incidence de la mise en service à sa pleine capacité de la fonction d'appui multilingue sur le fonctionnement du Système de diffusion électronique des documents, et de la faisabilité de l'ouverture d'un accès gratuit au Système pour le public grâce au raccordement au site Web de l'Organisation, notamment les différentes options en vue d'une révision de la politique de souscription actuelle, établie par la résolution 51/211 E de l'Assemblée générale en date du 15 septembre 1997, et déclare qu'elle compte

prendre une décision au sujet de la politique de souscription pendant la partie principale de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale;

75. *Prend note avec intérêt* du Service d'information des Nations Unies assuré dans le monde entier par courrier électronique par le Département de l'information, note avec satisfaction que le Département prévoit d'offrir ce service dans les quatre autres langues officielles en 2002, et souligne qu'il faut s'assurer avec un soin extrême que les nouvelles d'actualité et les informations urgentes soient exactes, impartiales et objectives;

XI. Observations finales

76. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-cinquième session, et à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

77. *Prie* le Comité de l'information de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-huitième session;

78. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Questions relatives à l'information ».

Projet de décision Augmentation du nombre de membres du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter le nombre de membres du Comité de l'information de 98 à 99 et de nommer l'Arabie saoudite membre du Comité.

71. Des déclarations de clôture ont été faites par le représentant du Japon et par le Chef par intérim du Département de l'information.

72. Le Président a noté que le Bureau avait décidé de se réunir au milieu du mois de septembre, quand le rapport du Secrétaire général sur l'examen approfondi de la gestion et des opérations du Département de l'information serait prêt. Le Bureau proposerait alors, en tenant dûment compte du contenu du rapport, les mesures que le Comité pourrait prendre, y compris la possibilité de tenir une reprise de sa session pour examiner le rapport du Secrétaire général et mettre au

point des recommandations qu'il présenterait à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, le cas échéant.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.*

² *Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21); ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21); ibid., quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21); ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 21 (A/49/21); ibid., cinquantième session, Supplément No 21 (A/50/21); ibid., cinquante et unième session, Supplément No 21 (A/51/21).*

³ *Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 21 (A/52/21/Rev.1).*

⁴ *Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 21 (A/53/21/Rev.1).*

⁵ *Ibid., cinquante-quatrième session, Supplément No 21 et additif (A/54/21 et Add.1).*

⁶ *Ibid., cinquante-cinquième session, Supplément No 21 (A/55/21).*

⁷ *Ibid., cinquante-sixième session, Supplément No 21 et additif (A/56/21 et Add.1).*

⁸ À paraître en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 21 (A/57/21).*

⁹ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Documents de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980, vol. 1, Résolutions, sect. III.4, résolution 4/21.*

¹⁰ Voir résolution 55/2.

¹¹ A/AC.198/2002/2.

¹² *Ibid.*, par. 19.

¹³ A/AC.198/2002/7.

¹⁴ A/AC.198/2002/4.

¹⁵ A/AC.198/2002/5.

¹⁶ A/AC.198/2002/6.

¹⁷ A/56/120/Rev.1.

¹⁸ A/C.5/56/12.

Annexe I

Déclaration du Président du Comité de l'information à l'ouverture de la vingt-quatrième session du Comité, le 22 avril 2002

1. Qu'il me soit permis tout d'abord de vous dire combien je suis heureux de présider pour la deuxième année consécutive la session annuelle du Comité de l'information.

2. J'en suis d'autant plus heureux que durant l'année écoulée, j'ai pu constater le dynamisme du Département de l'information ainsi que la très grande variété de ses activités. J'ai pu également apprécier la qualité de son chef dont nous admirons tous la clarté de vue et la créativité et dont nous relevons la disponibilité et la constante ouverture au dialogue.

3. Parlant pour un instant au nom de mon pays, je voudrais dire ma reconnaissance au Département quand voilà 10 jours, lors du coup d'État contre le chef d'État du Venezuela, le Président Hugo Chavez Frias, et la restauration de l'ordre constitutionnel dans mon pays, ces professionnels de tout premier rang se sont mis à la disposition des médias internationaux et de ma mission pour faire entendre notre voix. C'est dans ces moments de crise où la rapidité d'action et l'objectivité sont de rigueur que l'on juge de la solidité des services de l'information.

4. Je peux vous assurer que, dans ces moments-là, le Département de l'information est prêt à remplir son rôle et le fait de façon impeccable. Je tiens donc ici à lui rendre un hommage public et à remercier son chef pour son leadership.

5. Me tournant vers l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de notre comité, je souhaiterais tout d'abord replacer nos travaux de cette année dans leur contexte afin d'en souligner l'importance pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

6. La tâche de notre comité est primordiale parce qu'au XXI^e siècle, aucune organisation – a fortiori – une organisation publique ne peut être forte et efficace sans communication. Les pères fondateurs de l'ONU ne s'y sont pas trompés quand dès 1946, ils ont décidé de doter le Secrétariat d'un solide Département de l'information. Mais à l'ère de la communication universelle, instantanée et interactive qui est maintenant la nôtre, l'information est devenue le lien obligé de l'humanité. La communication est transparente, c'est là l'une des conditions à la

participation des collectivités à la vie de la communauté internationale. Elle donne à l'opinion publique mondiale, confrontée aux réalités complexes de la mondialisation, les grilles de lecture nécessaires.

7. Mais si je me plais à souligner l'immense force libératrice de l'information, je dois aussi rappeler les dangers de la désinformation. Notre comité l'avait souligné l'année dernière, quand il avait lancé un appel aux États pour qu'ils empêchent l'information d'être utilisée pour porter atteinte à la démocratie, attiser les conflits ethniques et la xénophobie et inciter à la haine. Comme la vraie paix n'est pas seulement l'absence de guerre, la prévention des conflits n'est pas seulement l'arrêt de la course aux armements et les règlements diplomatiques, mais est aussi, et peut-être avant tout, le partage par tous les peuples des mêmes valeurs fondamentales, celles de liberté, d'égalité, de solidarité et de tolérance qui sont solennellement proclamées dans la Déclaration du Millénaire. C'est pourquoi notre organisation doit avoir une politique d'information qui soit l'instrument de diffusion de nos valeurs communes et de nos efforts pour les faire prévaloir partout.

8. Dernièrement, le Secrétaire général, dans une interview télévisée, expliquait à un journaliste qu'il était optimiste sur les possibilités d'atteindre les objectifs du millénaire et notamment la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la pauvreté dans le monde parce que, disait Kofi Annan, cela dépendait, en dernière analyse, de la prise de conscience par les opinions publiques de ces enjeux.

9. La tâche de notre comité est de justifier cet optimisme du Secrétaire général et de renforcer la voix de l'Organisation afin que celle-ci soit entendue par tous les peuples et qu'ainsi les objectifs de la Déclaration du Millénaire deviennent des réalités pour tous.

10. J'ajouterai que le Comité de l'information a traditionnellement demandé au Secrétariat d'accorder une attention particulière aux besoins des pays du Sud. Le Comité est très conscient du fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine des technologies de l'information et des communications et s'est félicité des initiatives prises

par le Secrétaire général pour combler ce fossé en vue de stimuler la croissance économique. En décembre dernier, l'Assemblée générale a salué la convocation d'un Sommet mondial de la société de l'information et il reviendra au Comité d'examiner le rôle que devrait jouer le Département de l'information dans sa préparation.

11. L'occasion unique est offerte cette année à notre comité de renforcer la voix des Nations Unies, et par conséquent, les valeurs communes de l'humanité dont l'Organisation est porteuse.

12. En effet, comme il l'a annoncé aux groupes régionaux en mars, le Secrétaire général a pris l'initiative d'une nouvelle série de réformes au début de son deuxième mandat. Il a demandé aux États Membres d'appuyer ce mouvement de réformes qui comprend, en particulier, l'étude d'ensemble du Département de l'information réclamée par l'Assemblée générale le 24 décembre dernier.

13. Le Bureau du Comité de l'information a estimé, dans ces conditions, que le débat général à cette session porterait en priorité sur les politiques et les nouvelles options programmatiques du Département en vue de mieux atteindre son objectif, l'information des gens à travers le monde sur les principes et activités de l'ONU. Le Bureau a également constaté le ton nouveau et résolument franc du rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication qui servira de base à ce débat. Le chef du Département a informé le Bureau du Comité que l'étude d'ensemble du Département avait commencé dès le mois de janvier.

